

Intervenant sur le projet de loi sur les élections locales, Jean-Pierre Sueur, président de la commission des lois du Sénat, a salué le nouveau pas en avant que constituera le fait que dès 2014 les électeurs seront appelés à voter à la fois pour leurs conseillers municipaux et les délégués de chaque commune au sein des conseils de communautés. Rappelant que la Révolution Française avait instauré le principe selon lequel seuls les élus du peuple pouvaient lever l'impôt et décider des dépenses publiques, il a jugé qu'il était devenu incompréhensible qu'il n'y ait pas de désignation démocratique de membres d'instances dont les budgets - en particulier dans les communautés urbaines et d'agglomération - sont beaucoup plus élevés que ceux des villes centre des intercommunalités.

Il a demandé qu'il y ait, lors du vote, une grande clarté et une grande "lisibilité", afin que les électeurs puissent bien identifier la liste des futurs élus communautaires, qui seront également membres des conseils municipaux.

.